

UTILISATION DE LA SALLE

RESPONSABILITES DU LOCATAIRE

- ❖ Il est responsable des dégâts causés par les participants à l'organisation et devra supporter l'intégralité des frais de remise en état
- ❖ Il est tenu d'assurer le maintien de l'ordre dans la salle et aux abords de celle-ci. L'emploi de projectiles, pétards et autres est strictement interdit tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
- ❖ Les utilisateurs doivent respecter les règles de sécurité et arrêtés sur le bruit.
- ❖ Le locataire est tenu d'avoir une Responsabilité Civile

CONDITIONS D'UTILISATION

- ❖ le locataire s'engage à rendre en parfait état de propreté les locaux (salle, cuisine, toilettes, couloir) ainsi que les meubles.
- ❖ Les tables et les chaises seront rangées
- ❖ Une caution de garantie de 150 euros, sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels.

TARIFS DE LOCATION 01/01/2015
--

SALLE POLYVALENTE

		HABITANTS	EXTERIEURS
FORFAIT	ETE	60 euros	90 euros
	HIVER	70 euros	110 euros

Périodes : ETE : mai à septembre HIVER : octobre à avril

TABLES et CHAISES

table = 5€ à l'unité

chaises = 5 € les 10